**La présente fiche d'information est publiée exclusivement à des fins marketing**

**L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce fonds présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des extra-financiers dans sa gestion.**

T. ROWE PRICE FUNDS SICAV

# Japanese Equity Fund — Classe Ah (EUR)

*En date du 31 janvier 2024*

*Chiffres indiqués en EUR*



Gérant de Portefeuille:
Archibald Ciganer

Fonds gérés depuis:
2013

Date arrivée:
2007

Pour obtenir les toutes dernières informations relatives au compartiment et à son gérant, veuillez contacter votre distributeur local ou un conseiller en investissement indépendant.

## OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Faire augmenter la valeur de ses actions, sur le long terme, par la croissance de la valeur de ses investissements.

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Le fonds est géré de façon active et investit principalement dans un portefeuille largement diversifié d'actions d'entreprises japonaises. Même si le fonds ne se fixe pas d'objectif d'investissement durable, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales en s'engageant à conserver au moins 10 % de la valeur de son portefeuille sous forme d'Investissements durables, au sens du SFDR. En plus des caractéristiques E/S promues par le fonds, ce dernier applique également le filtre responsable exclusif du gestionnaire d'investissement (la Liste d'exclusion responsable de T. Rowe Price). Le fonds peut recourir aux instruments dérivés à des fins de couverture et d'efficacité de la gestion de portefeuille. Pour de plus amples renseignements sur l'objectif et la politique d'investissement, veuillez consulter le prospectus. Le gestionnaire n'est nullement contraint par l'indice de référence du fonds.

**La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.**

## PERFORMANCE

| | | | | | | Annualisé | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (VL, rendement total) | Date de lancement | 1 mois | 3 mois | Depuis le début de l'année | 1 an | 3 ans | 5 ans | Depuis le lancement |
| Classe Ah (EUR) | 14 sep 2017 | 5,14% | 10,38% | 5,14% | 13,01% | -2,05% | 6,63% | 4,56% |
| Indice TOPIX Net couvert en EUR | | 8,02% | 14,35% | 8,02% | 36,30% | 15,62% | 12,87% | 9,47% |

## PERFORMANCE ANNUELLE

| (VL, rendement total) | jan 14 - jan 15 | jan 15 - jan 16 | jan 16 - jan 17 | jan 17 - jan 18 | jan 18 - jan 19 | jan 19 - jan 20 | jan 20 - jan 21 | jan 21 - jan 22 | jan 22 - jan 23 | jan 23 - jan 24 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Classe Ah (EUR) | – | – | – | – | -14,08% | 14,00% | 28,66% | -14,50% | -2,73% | 13,01% |
| Indice TOPIX Net couvert en EUR | – | – | – | – | -14,05% | 8,97% | 8,73% | 5,98% | 7,00% | 36,30% |

Source des performances : T. Rowe Price. La performance de fonds est calculée à l'aide de la VL officielle avec réinvestissement des distributions, le cas échéant. Les frais de ventes, taxes et autres coûts appliqués localement n'ont pas été déduits, et le cas échéant, réduiront les chiffres des performances.
Les mouvements des taux de change entre la devise de catégorie d'action et la devise de référence du fonds sont susceptibles de peser sur les performances.
Les techniques d'investissement sont utilisées afin de réduire le risque de change entre la devise de base et la devise de catégorie d'action couverte. Les coûts liés à cette pratique seront facturés à la catégorie d'action et rien ne garantit qu'une telle opération de couverture sera efficace.
Les performances de l'Indice sont exprimées avec réinvestissement des dividendes nets.
Le gestionnaire n'est nullement contraint par le ou les indices de référence du fonds, qui sont utilisés uniquement à des fins de comparaison des performances.
La politique d'investissement du fonds a été modifiée le 1er octobre 2022 avec l'instauration d'une allocation minimale aux investissements durables. La performance antérieure à cette date a été obtenue sans en tenir compte.

## PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

**Risque lié aux devises** : Les fluctuations de taux de change pourraient réduire les gains d'investissement ou augmenter les pertes d'investissement. **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité peut se traduire par des titres difficiles à valoriser ou échanger dans le délai souhaité à un cours juste. **Risque lié aux petites et moyennes capitalisations** : Les cours de bourse des entreprises de petite et moyenne capitalisation peuvent être plus volatils que ceux des entreprises plus importantes. **Risque lié au style de gestion** : Le risque lié au style peut affecter la performance, car les différents styles d'investissement gagnent et perdent les faveurs des investisseurs au fil du temps, en fonction des conditions du marché et du sentiment des investisseurs.

*Merci de lire les informations importantes en page 3*



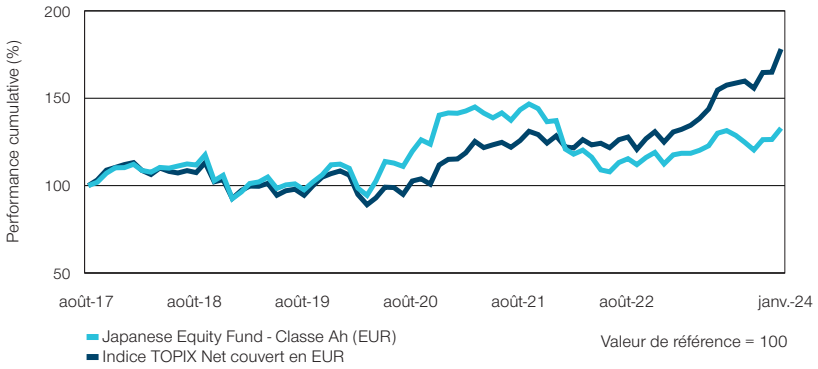
INVEST WITH CONFIDENCE®

## PRÉSENTATION DU FONDS

| | |
|---|---|
| Date de lancement du fonds | 16 déc 2005 |
| Date de lancement - Classe Ah (EUR) | 14 sep 2017 |
| Devise de base du fonds | EUR |
| Devise de la catégorie d'action | EUR |
| Catégories d'actions | Capitalisation |
| Actif total du fonds | €354,5 million |
| Nombre d'émetteurs | 63 |
| Pourcentage en liquidités | 1,1% |
| Frais courants - Basés sur l'exercice financier clos le 31 jan 2024 | 1,75% |
| Frais d'entrée maximum | 5,00% |
| Montant minimum de souscription | €1000 |
| Catégorie Morningstar™ | EAA Fund Other Equity |
| Classe Ah (EUR) - Code ISIN | LU1683326703 |
| Classe Ah (EUR) - Code Bloomberg | TRJEAHE LX |

**La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.**

## PERFORMANCE HISTORIQUE

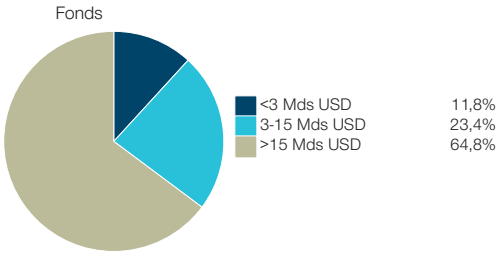


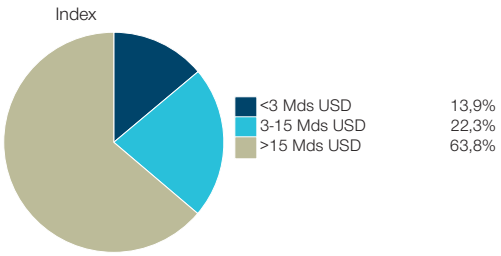

**La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.** Source des performances : T. Rowe Price. La performance de fonds est calculée à l'aide de la VL officielle avec réinvestissement des distributions, le cas échéant. Les frais de ventes, taxes et autres coûts appliqués localement n'ont pas été déduits, et le cas échéant, réduiront les chiffres des performances. Le gestionnaire n'est nullement contraint par le ou les indices de référence du fonds, qui sont utilisés uniquement à des fins de comparaison des performances.

## DIX PRINCIPAUX ÉMETTEURS

| Émetteur | Secteur | % du Fonds |
|---|---|---|
| ITOCHU | Le commerce de gros | 4,9 |
| Sony | Appareils électriques | 4,6 |
| Hitachi | Appareils électriques | 3,3 |
| Shin-Etsu Chemical | Produits chimiques | 3,3 |
| Nippon Telegraph & Telephone | Information et communication | 3,2 |
| Toyota Industries | Équipement de transport | 3,1 |
| Keyence | Appareils électriques | 2,8 |
| Inpex | Mines | 2,8 |
| Mitsui Fudosan | Immobilier | 2,7 |
| Mitsubishi UFJ Financial | Banques | 2,7 |

## MARKET CAPITALIZATION DIVERSIFICATION




## DIVERSIFICATION SECTORIELLE

| Secteur | % du Fonds | Fonds vs. Indice de référence de comparaison |
|---|---|---|
| Auto. et équip. de transport | 4,7 | -4,6 |
| Banques | 2,7 | -4,4 |
| Commerce et vente en gros | 4,9 | -2,4 |
| Construction et matériaux | 5,6 | 2,3 |
| Appareils élect. et instr. de préc. | 20,0 | 0,1 |
| Électricité et gaz | 1,1 | -0,3 |
| Ressources énergétiques | 2,8 | 2,0 |
| Finance hors banque | 5,6 | 1,2 |
| Aliments | 1,0 | -2,4 |
| Informatique & services & autres | 21,8 | 7,1 |
| Machines | 6,0 | 0,6 |
| Produits pharmaceutiques | 2,3 | -2,3 |
| Matières prem. et prod. chim. | 10,4 | 4,0 |
| Immobilier | 3,1 | 1,2 |
| Vente au détail | 5,4 | 1,3 |
| Acier et métaux non ferreux | 1,5 | -0,2 |
| Transport et logistique | 0,0 | -4,2 |

Source : Bourse de Tokyo. T. Rowe Price utilise la structure d u TOPIX pour le reporting des secteurs et des industries de ce produit.

Les données de l'indice de référence de comparaison sont celles de l'indice TOPIX Net couvert en EUR.

Les informations ci-dessus peuvent évoluer avec le temps.

## RISQUES GÉNÉRAUX LIÉS AU FONDS

**Risques généraux des fonds : à lire en complément des risques spécifiques au fonds ci-dessus. Risque lié aux actions** : Les actions peuvent perdre rapidement de leur valeur pour diverses raisons et leurs cours sont susceptibles de rester bas indéfiniment. **Le risque ESG et de durabilité** : Le risque ESG et de durabilité peut se traduire par un impact négatif important sur la valeur d'un investissement et sur la performance du fonds. **Risque de concentration géographique** : Le risque de concentration géographique peut aboutir à ce que la performance soit davantage affectée par un contexte social, politique, économique, environnemental ou de marché affectant les pays ou régions dans lesquels les actifs du fonds sont concentrés. **Risque de fonds d'investissement** : Le fonds de placement présente certains risques auxquels un investisseur ne serait pas exposé s'il investissait directement sur les marchés. **Risque de gestion** : Le risque de gestion peut se traduire par de possibles conflits d'intérêts concernant les obligations du gestionnaire. **Risque de marché** : Le risque de marché est susceptible d'engendrer des pertes pour les fonds imputables à des changements inattendus pour un large éventail de facteurs. **Risque opérationnel** : Le risque opérationnel peut causer des pertes en conséquence d'incidents créés par des personnes, des systèmes et/ou des processus.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les fonds sont des compartiments de la SICAV T. Rowe Price Funds, société d'investissement luxembourgeoise au capital variable qui est enregistrée auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et possède le statut d'investissement collectif dans des titres transférables (« UCITS »). Les objectifs, les politiques d'investissement et les risques sont décrits dans le prospectus qui est disponible avec le document d'informations clés pour les investisseurs (DICI) et/ou le document d'informations clés (DIC), en anglais et dans la langue officielle des juridictions dans lesquelles les fonds sont enregistrés pour la vente au public, tout comme les statuts et les rapports annuels et semestriels (collectivement dénommés les « Documents du fonds »). Toute décision d'investissement doit être prise sur la base des documents du fonds, qui sont disponibles gratuitement auprès du représentant local, de l'agent d'information ou l'agent payeur local ou des distributeurs autorisés, ainsi que sur www.troweprice.com. Les prix du fonds les plus récents sont disponibles en ligne sur le site de Morningstar.

**Ce document, y compris l'ensemble des déclarations, informations, données et contenus s'y trouvant, ainsi que tout document, information, image, lien, graphique ou enregistrement fourni avec le document présent est fourni par T. Rowe Price à titre d'information et/ou à des fins commerciales uniquement.** Ce document n'est pas destiné à être utilisé par des personnes se trouvant dans des juridictions qui interdisent ou restreignent sa distribution, et, dans certains pays, il est fourni sur demande. Ce document, en intégralité ou en partie, ne doit en aucun cas être copié ou redistribué sans l'autorisation de T. Rowe Price. Il ne constitue pas une distribution, une offre, une invitation, une recommandation ou une sollicitation de vente ou d'achat d'un titre dans quelque juridiction que ce soit.

Veuillez contacter votre conseiller d'investissement pour obtenir des informations et des conseils sur les conséquences juridiques, réglementaires et fiscales d'un investissement dans le fonds. Si vous investissez par l'intermédiaire d'un prestataire tiers, vous devriez le consulter directement, car les frais, la performance et les modalités sont susceptibles de varier sensiblement.

**Informations complémentaires pour : Investisseurs au Royaume-Uni :** Nous informons les investisseurs que toutes/la majorité des protections offertes par le système de réglementation britannique ne sont pas disponibles et qu'ils ne pourront bénéficier d'un dédommagement en vertu du UK Financial Services Compensation Scheme.**Investisseurs en Autriche :** Agent payeur : Raiffeisen Bank International AG, Am Stadtpark 9, A-1030 Vienne. Les Documents du fonds sont disponibles gratuitement auprès de l'agent payeur.

**EEE** - Sauf indication contraire, ce document est émis et approuvé par T. Rowe Price (Luxembourg) Management S.à r.l. 35 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, qui est agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg. Seuls les intermédiaires financiers peuvent transmettre ce document aux investisseurs particuliers.

**R.-U.** - Ce document est émis et approuvé par T. Rowe Price International Ltd, Warwick Court, 5 Paternoster Square, London, EC4M 7DX, qui est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Seuls les intermédiaires financiers peuvent transmettre ce document aux investisseurs particuliers.

**Suisse** - Émis en Suisse par T. Rowe Price (Switzerland) GmbH, Talstrasse 65, 6ème étage, 8001 Zurich, Suisse. First Independent Fund Services Ltd, Klausstrasse 33, CH-8008 Zurich est le représentant en Suisse. Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zurich, est l'agent payeur en Suisse.

Les compartiments de la SICAV de T. Rowe Price ne sont pas disponibles pour les ressortissants des États-Unis, tels que définis par la règle 902(k) de la loi américaine de 1933 sur les titres financiers (« Securities Act ») dans sa version modifiée. Les actions du fonds n'ont pas été et ne seront pas enregistrées dans le cadre du Securities Act ou d'aucune autre loi fédérale sur les titres financiers. De plus, le fonds ne sera pas enregistré dans le cadre de la loi sur les sociétés d'investissement de 1940 des États-Unis (la "loi de 1940") dans sa version modifiée, et les investisseurs ne bénéficieront pas des avantages de la loi de 1940. Fourni aux sociétés internationales aux États-Unis par T. Rowe Price Investment Services, Inc.

© 2024 T. Rowe Price. Tous droits réservés. T. ROWE PRICE, INVEST WITH CONFIDENCE et le logo du Bélier sont, collectivement et/ou séparément, des marques commerciales de T. Rowe Price Group.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

© 2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) appartiennent exclusivement à Morningstar et/ou à ses fournisseurs de contenus ; (2) ne peuvent être copiées ni distribuées ; et (3) peuvent ne pas se révéler exactes, complètes ou actuelles. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenus ne sont responsables des dommages ou des pertes engendrés par l'utilisation de ces informations. La performance passée n'est pas une garantie des résultats futurs. Pour plus d'informations concernant la méthodologie de classement, rendez-vous sur www.morningstar.com

Certains chiffres mentionnés dans ce rapport sont susceptibles de ne pas fournir un compte juste en raison des arrondis et/ou de l'exclusion des liquidités.

Les actifs du fonds, les analyses des positions individuelles (à l'exclusion de la rotation du portefeuille) et l'attribution des performances sont calculés à l'aide de l'outil interne « Investment Book of Records » (IBOR) de T. Rowe Price. En raison de différences de timing et de méthodologie comptable, les données de l'IBOR peuvent différer des données ABOR (Accounting Book of Records) fournies par le comptable du Fonds.

# GLOSSAIRE

**Action de capitalisation** - Catégorie d'actions ordinaires attribuée aux actionnaires d'une société au lieu, ou en plus, d'un dividende. Ces titres permettent généralement de bénéficier d'un avantage fiscal.

**Titre adossé à des actifs (ABS)** - Titre dont le versement des revenus et la valeur du capital dépendent et sont garantis par un pool spécifique d'actifs sous-jacents.

**Indice de comparaison** - Indice de marché permettant d'analyser l'allocation ainsi que le profil risque/rendement d'un fonds ; également appelé dans le jargon « indice de référence ».

**Indice personnalisé** - Tout indice adapté pour répondre aux objectifs d'investissement d'un client.

**Armes controversées** - la définition d'une arme controversée varie selon les régions, les pays et les institutions. Toutefois, certaines catégories d'armes sont incluses dans des conventions internationales telles que le Traité d'interdiction des mines et la Convention sur les armes à sous-munitions. Il s'agit des suivantes : les mines antipersonnel, les armes biologiques, les armes chimiques, les armes à sous-munitions, les munitions et les blindages à l'uranium appauvri, les armes incendiaires, les armes nucléaires et les armes au phosphore blanc.

**Coupon** - Document prouvant la propriété légale d'un certificat d'action ou d'un certificat d'obligation au porteur, et permet de faire valoir un droit de propriété sur des dividendes ou des intérêts versés par un titre.

**Qualité de crédit** - Indicateur de la capacité d'un émetteur d'obligations à rembourser les intérêts et le principal de sa dette en temps voulu ; il reflète pour ainsi dire le risque de crédit. Les agences de notation de crédit émettent des notations en matière de crédit qui illustrent le degré de risque des entreprises sur le marché du crédit.

**Produits dérivés** - Contrat dont la valeur repose le plus souvent sur l'évolution du prix d'un actif financier sous-jacent, tel qu'une obligation, une action, une matière première, une devise, un taux d'intérêt ou un indice boursier. Les produits dérivés peuvent être utilisés pour spéculer sur l'évolution potentielle des actifs sous-jacents, couvrir une position ou donner un effet de levier à une position. Les plus courants sont les contrats à terme normalisés (futures), les contrats à terme de gré à gré (forwards), les swaps et les options.

**Diversification** - Stratégie de gestion des risques consistant à combiner tout un éventail d'investissements dans un portefeuille. Un fonds diversifié détient différents types d'actifs et d'instruments financiers afin de limiter l'exposition à un seul actif ou risque.

**Actions de distribution** - Type d'action donnant droit à un dividende convenu lors de l'assemblée générale annuelle de la société.

**Profil de durabilité environnementale** - Caractéristiques d'un produit, de l'activité d'une entreprise ou d'une réglementation qui imposent une responsabilité en matière de conservation des ressources naturelles et de protection des écosystèmes mondiaux pour les générations actuelles et futures.

**ESG** - Acronyme des termes « environnement, social et gouvernance ». Les activités des entreprises sont évaluées à l'aune de critères ESG afin que les investisseurs soucieux des enjeux sociétaux puissent sélectionner leurs investissements de manière plus avisée. La notation « E » évalue la manière dont une entreprise tient compte de son impact sur la nature ; la notation « S » s'intéresse au traitement des employés, des fournisseurs, des clients et des communautés locales ; et la notation « G » couvre le leadership de l'entreprise, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes et les droits des actionnaires.

**Liste d'exclusion** - Liste de sociétés, de secteurs ou de pays qui sont exclus d'un fonds sur la base de facteurs ou de risques ESG. Les filtres axés sur des critères ESG peuvent être appliqués aux portefeuilles de manière autonome, ou en combinaison avec d'autres styles, tels que l'investissement thématique ou l'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion.

**Couverture** - Technique permettant à un investisseur ou à un trader de prendre un nouveau risque venant compenser un risque existant, comme une variation potentiellement défavorable d'un taux de change, d'un taux d'intérêt, d'une action, d'une obligation ou du prix d'une matière première.

**Investissement à impact** - Stratégie d'investissement visant à générer une performance financière tout en ayant un impact social ou environnemental positif.

**Échéance** - Date convenue à l'avance marquant la fin de vie d'une transaction, d'un instrument financier ou d'un investissement. La notion d'échéance est souvent utilisée en lien avec les dépôts, les opérations de change, les opérations à terme, les swaps de taux d'intérêt et de matières premières, les options, les prêts et les instruments à taux fixe.

**Maximum Initial Charges** - Le niveau maximum des frais de vente autorisés payés à un intermédiaire lorsqu'un investissement est effectué dans un fonds. Les frais couvrent les frais d'administration, de marketing et autres.

**Sûreté hypothécaire (MBS)** – Type de garantie adossée à des actifs qui est garantie par une hypothèque ou une collection de prêts hypothécaires.

**Catégorie Morningstar** – Une classification d'un fonds basée sur son style d'investissement tel que mesuré par les avoirs sous-jacents du portefeuille sur trois ans. Si le fonds est nouveau et n'a pas de portefeuille, Morningstar estimera où il se situera avant d'attribuer une catégorie plus permanente.

**VNI (valeur nette d'inventaire par action)** – La valeur marchande de clôture des titres détenus dans le portefeuille plus tous les autres actifs tels que les liquidités, moins les passifs, divisée par le nombre total d'actions en circulation.

**Frais courants** - Les frais courants sont un chiffre publié annuellement par une société d'investissement, couvrant le coût annuel d'un investissement dans un fonds. Ils comprennent les paiements pour la gestion des investissements, l'administration, la garde des actifs et les coûts des fonctions de surveillance indépendantes.

**Spread Duration** - Cela mesure la sensibilité du prix d'un titre aux variations de son spread de crédit. L'écart est la différence entre le rendement d'un titre et le rendement d'un taux de référence, tel qu'un taux d'intérêt en espèces ou le rendement d'une obligation d'État.

**Indicateurs de durabilité** – Ce sont des mesures sommaires utilisées pour surveiller et rendre compte des conditions environnementales et sociales, aidant à l'évaluation des progrès vers la durabilité.

**Retour total** - Le retour sur investissement de une période spécifiée, y compris l'appréciation ou la dépréciation du prix plus tout revenu réinvesti, exprimé sous la forme d'un taux de rendement composé annuel moyen.

**Rendement cumulé** : le rendement réel d'un investissement pour une période donnée point final. Un rendement cumulatif n'indique pas dans quelle mesure la valeur de l'investissement a pu fluctuer au cours de la période. Par exemple, un fonds peut avoir un rendement cumulé positif sur 10 ans malgré quelques années négatives pendant cette période.

**Annuelle moyenne** : ceci est toujours hypothétique et ne doit pas être confondu avec résultats réels année par année. Il atténue les variations de la performance annuelle pour vous indiquer quel rendement constant d'une année à l'autre aurait produit le rendement cumulé réel de l'investissement. Cela donne une idée de la contribution annuelle d'un investissement à votre portefeuille, à condition que vous l'ayez détenu pendant toute la période.

**Volatilité** - Cela mesure les fluctuations du prix d'un actif. Plus le prix est volatil, plus le titre est risqué.

**Rendement à l'échéance** - Le rendement à l'échéance (YTM) est le rendement total prévu sur une obligation détenue jusqu'à l'échéance. YTM est considéré comme un rendement obligataire à long terme, mais est exprimé sous la forme d'un taux annuel.

**Rendement au pire** - Le rendement au pire (YTW) est une mesure du plus bas rendement possible d'une obligation dont le contrat comporte des dispositions permettant à l'émetteur de la liquider avant son échéance. YTW aide les investisseurs à gérer les risques et à s'assurer que les exigences de revenu spécifiques seront toujours satisfaites même dans les pires scénarios.